

Chapitre 8

Coordination intersectorielle

Dans le cadre du Programme pour le changement de l'IASC, les hauts représentants de l'IASC se sont engagés à redoubler d'efforts pour améliorer la coordination intersectorielle au sens large. Cette dernière s'avère indispensable³⁴ pour atteindre les objectifs communs, éviter les chevauchements et hiérarchiser les domaines pour lesquels des besoins ont été identifiés. La coordination intersectorielle a lieu au niveau national comme au niveau infranational, l'objectif étant de coordonner la mise en œuvre des interventions à chacune des étapes du cycle de programme humanitaire.

Le CH et l'EHP (constituée des représentants des organisations) fournissent des orientations stratégiques spécifiques à la communauté humanitaire en appui aux interventions. Le CR/CH et l'EHP, épaulés par OCHA, définissent la structure et les fonctions de coordination intersectorielle en période de crise.

Guidée par l'EHP, la plate-forme de coordination intersectorielle (présidée par OCHA et constituée de coordonnateurs sectoriels) facilite la collaboration entre les groupes sectoriels afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'aide apportée aux populations affectées. Pour ce faire, la plate-forme favorise les synergies entre les secteurs ; elle permet également de s'assurer que les rôles et les responsabilités sont clairement définis et que des mesures sont prises pour combler les lacunes éventuelles et éviter les chevauchements. Par ailleurs, la coordination intersectorielle revêt une importance cruciale, car elle facilite l'élaboration du plan d'intervention humanitaire et garantit l'adoption d'une approche cohérente et coordonnée en termes de planification et de mise en œuvre des activités dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques convenus.³⁵

La mise en œuvre d'interventions efficaces et la concrétisation des objectifs stratégiques nécessitent une communication bilatérale ouverte et continue entre l'EHP et les groupes sectoriels. À ces fins, l'instance de coordination intersectorielle constitue un maillon essentiel, car elle permet à l'EHP d'être informée de l'évolution des opérations ayant un impact sur les interventions et de fournir aux groupes sectoriels des orientations stratégiques générales. OCHA favorise la communication entre l'EHP et les groupes sectoriels et facilite la coordination intersectorielle en qualité de président et de prestataire de services de soutien, de facilitation et de secrétariat, tels que définis par le CR/CH et l'EHP. La participation du président de l'instance de coordination intersectorielle, la planification et l'enchaînement des réunions sectorielles, intersectorielles et de l'EHP, et l'échange des comptes-rendus entre l'EHP et l'instance de coordination intersectorielle sont des mesures concrètes qu'il convient de mettre en œuvre.

Définition et objectif

Rôles et responsabilités

34 Les termes « groupes sectoriels » et « secteurs » sont tout aussi pertinents, mais le terme « coordination intersectorielle » sera utilisé aux fins du présent chapitre.

35 L'objectif stratégique en lui-même et le contexte humanitaire permettront d'identifier les secteurs nécessaires à sa réalisation.

Le diagramme ci-dessous schématise les différents liens existants.

Équipe humanitaire de pays

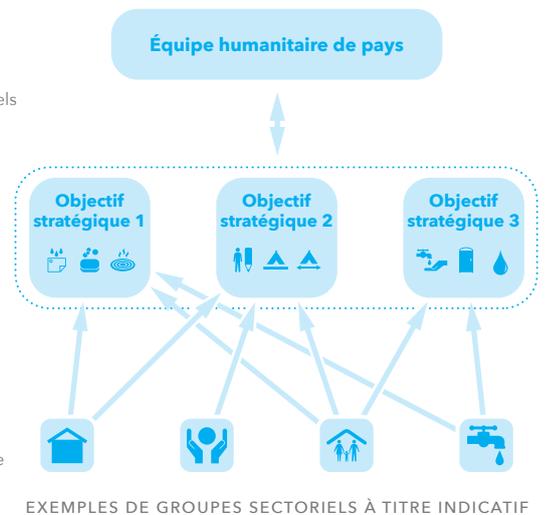
Fournit des orientations stratégiques par la formulation des objectifs stratégiques et assure un appui opérationnel pour faciliter leur réalisation. Les organismes chefs de file sectoriels veillent à ce que l'analyse intersectorielle étaye les décisions prises par l'EHP.

Objectifs stratégiques

Constitués par l'EHP, les groupes sectoriels pertinents se réunissent pour élaborer des stratégies multisectorielles afin d'atteindre les objectifs stratégiques et coordonnent leurs efforts pour mettre en œuvre et assurer le suivi de leurs activités.

Niveau intersectoriel

Les groupes sectoriels examinent ensemble chacun des éléments du cycle de programme humanitaire afin de concrétiser les priorités humanitaires découlant des objectifs stratégiques. En axant leurs efforts sur les principales questions opérationnelles ayant une incidence sur l'efficacité et la performance des interventions, les groupes sectoriels mettent en relief les questions nécessitant un appui stratégique.



Coordination of inter-cluster response and operational issues

OCHA's role and responsibilities for inter-cluster coordination

La coordination intersectorielle renforce la collaboration entre les groupes sectoriels dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans le plan d'intervention humanitaire de la manière la plus efficace et efficiente possible.³⁶ La coordination entre les groupes sectoriels permet également d'identifier les principales préoccupations liées aux activités de plaidoyer découlant des interventions opérationnelles et de repérer les déficits de ressources qui entravent la mise en œuvre des opérations. Certains objectifs stratégiques exigent l'intervention de l'ensemble des groupes sectoriels et d'autres d'un groupe plus restreint. La décision d'impliquer tous ou une partie des groupes sectoriels doit être prise à l'issue de discussions intersectorielles menées avec l'ensemble des groupes sectoriels. Lorsque seuls certains groupes sectoriels sont déployés, ceux-ci peuvent bénéficier de l'appui de l'EHP ; ils peuvent se réunir pour discuter des stratégies et, plus régulièrement, pour évaluer les progrès accomplis. Néanmoins, l'ensemble des groupes sectoriels et l'EHP doivent être systématiquement informés des progrès et des difficultés rencontrées afin de consolider les liens établis. Des exemples concrets de modèles de coordination intersectorielle et de liens entre les groupes sectoriels sont indiqués à l'annexe IV.

OCHA contribue au renforcement des capacités au(x) niveau(x) nécessaire(s) afin de soutenir et de diriger le processus de coordination intersectorielle, tel que préconisé par le CH/l'EHP. OCHA en collaboration étroite avec les organismes chefs de file sectoriels :

- soutient et facilite la coordination intersectorielle au niveau de l'EHP, de l'élaboration du plan d'intervention humanitaire et au sein de l'ensemble des groupes sectoriels, et contribue aux instances ou mécanismes de coordination intersectorielle, à la demande du CH/de l'EHP ;
- veille à ce que l'ensemble des groupes sectoriels et autres acteurs nationaux et internationaux compétents participent à la planification stratégique, à la mise en œuvre et aux discussions concernant d'autres

³⁶ Les modalités liées à la coordination intersectorielle doivent être souples. Lorsque le groupe sectoriel Protection est activé, les domaines de responsabilité (ou « sous-groupes sectoriels ») pourront être amenés à communiquer directement avec les autres groupes sectoriels et à participer aux instances de coordination intersectorielle ; dans ce cas, la marche à suivre doit être convenue au niveau national, en concertation avec l'organisme chef de file sectoriel.

questions clés soulevées par les groupes de travail chargés de la coordination intersectorielle ;

- aide les groupes sectoriels à mettre en œuvre les éléments du cycle de programme humanitaire (par exemple, les évaluations et analyses multisectorielles coordonnées des besoins, les recommandations concernant l'ordre de priorité à observer et le plan d'intervention humanitaire) ;
- facilite et soutient la coordination intersectorielle afin de définir les objectifs stratégiques et d'encourager leur mise en œuvre ;
- aide le CH/l'EHP à élaborer et mettre en place des mécanismes de coordination appropriés à tous les niveaux, dont la coordination décentralisée par le biais des groupes sectoriels ou secteurs au niveau infranational intervenant dans des zones stratégiques sur le plan opérationnel ;
- appuie les efforts visant à intégrer la protection dans les programmes au niveau intersectoriel, en collaboration avec le groupe sectoriel Protection ;
- aide les groupes sectoriels (si nécessaire) à entreprendre des activités impartiales et axées sur les besoins qui analysent et tiennent compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons, mais aussi des vulnérabilités et des capacités des populations affectées (en fonction du genre et de l'âge, par exemple) ;
- soutient les efforts visant à s'assurer que la protection, la responsabilité à l'égard des populations affectées et les activités de relèvement rapide guident toutes les étapes du cycle de programme humanitaire ;
- informe le CH/l'EHP des progrès accomplis sur le plan opérationnel et des difficultés nécessitant leur intervention, mobilisation ou toute autre forme de soutien ;
- aide les groupes sectoriels à identifier les questions liées aux efforts de plaidoyer et à mettre au point des initiatives axées sur les questions stratégiques et opérationnelles, puis à les soumettre à l'attention du CH/ de l'EHP ;
- fournit un appui au CH/à l'EHP et aux groupes sectoriels au niveau du suivi de la coordination sectorielle, y compris : (i) le suivi des performances du groupe sectoriel ; et (ii) les examens réguliers conduits par l'EHP au sujet de la structure de coordination sectorielle (voir le chapitre 10 consacré au suivi de la coordination sectorielle) ;
- appuie les efforts visant à définir des normes, outils et services communs (y compris des groupes sectoriels chargés des services) afin d'instaurer un environnement stratégique et opérationnel favorable à la mise en œuvre des activités des groupes sectoriels ;
- renforce les liens entre les mécanismes de coordination humanitaire et les mécanismes de coordination du développement, tout en veillant à limiter les chevauchements et à maximiser les effets de synergie ;
- élabore des outils de gestion de l'information au niveau intersectoriel et, si nécessaire, coordonne les mécanismes de gestion de l'information ;
- travaille de concert avec l'EHP et les groupes sectoriels pour soutenir les mécanismes de financement communs et mobiliser les fonds consacrés à l'aide humanitaire.